

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 12 AVRIL 2018**

**Membres titulaires en exercice : 55**

-----

**L'an deux mil dix huit le douze avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant - Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT**

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Marie-Jo HAVARD	X			P	M. Rudy BOISSEAU
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAÏ	X			P	Mme Claudie SONNET
	Mme Adeline HARRIS			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Christian LE MOËL	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. Robert GASTINEAU	X				
DERVAL	M. Jean LOUËR	X				
	M. Jean-Pascal BREGEON			X	P	M. Jean LOUËR
	M. Yvan LUCAS	X				
	Mme Laurence GUILBAULD	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X			P	Mme L. GUILBAUD
ERBRAY	M. Jean-Pierre JUHEL	X				
	Mme Valérie COUE			X	P	M. Jean-Pierre JUHEL
	M. Jean-Pierre LEPICIER			X		
FERCE	M. Noël JOUAN	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSE	M. Michel BOISSEAU	X				
	Mme Sylvie CARCREFF	X				
JANS	M. Philippe MACE	X				
	Mme Françoise COQUET	X				

JUIGNE LES MOUTIERS	M. Jean VOISET	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Jean GAVALAND	X				
	M. Arnaud BERNARD			X	P	M. Jean GAVALAND
MARSAC SUR DON	M. Alain DUVAL	X				
	Mme Bérangère GELLE	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Michel MOREAU	X				
	Mme Géraldine DE NARDI	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. André LEMAITRE	X				
	M. Patrick GALIVEL	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	Mme Michelle COCHET	X				
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Dominique LANOE			X	P	Mme Jeannette BOISSEAU
	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Christine GALISSON			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Serge HEAS	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	M. Stéphane HOUSSAIS	X				
SOUDAN	M. Bernard DOUAUD	X				
	Mme Sophie MASSARD	X				
SOULVACHE	M. Jean-Paul FILATRE			X		
VILLEPOT	M. Joël AUNETTE	X				

Secrétaire de Séance : Madame Bérangère GELLÉ.

M. Michel BOISSEAU est arrivé à 17 h 50 au moment de la lecture de la délibération n° 2018- 014 (comptes de gestion 2017, budget principal).

Mme Jacqueline LEBLAY est arrivée à 17 h 55 au moment de la lecture de la délibération n° 2018- 020 (comptes de gestion 2017, budget annexe ordures ménagères REOM).

Mme Marie-Jo HAVARD est arrivée à 17 h 57 au moment de la projection du film sur le budget et après le vote de la délibération n° 2018- 020 (comptes de gestion 2017, budget annexe ordures ménagères REOM).

M. Alain GUILLOIS est arrivé à 18 h 14 lors de la lecture de la délibération n° 2018- 021 (comptes administratifs 2017, budget principal).

Mme Jacqueline BOMBRAY est arrivée à 18 h 17 lors de la lecture de la délibération n° 2018- 021 (comptes administratifs 2017, budget principal).

M. Alain RABU a quitté la séance à 19 h 51 après le vote de la délibération n° 2018-047 relative à la cession d'une parcelle sur le Parc d'Activités des Estuaires à Derval à la Société « Les Celliers de Grand-Lieu ».

M. Jean-Pierre JUHEL a quitté la séance lors de la lecture de la délibération n° 2018-052 relative à la signature du Contrat Action Performance avec la Société CITEO.

M. le Président ouvre la séance. Il procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 février dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 février 2018 est adopté à l'unanimité.

M. Bernard GAUDIN fait remarquer que l'horaire de 17 h 30 pour le conseil communautaire n'est pas forcément aisé pour tout le monde, comme en attestent selon lui les absences de personnes en ce début de séance. Il souhaiterait revenir à un horaire plus adapté, c'est-à-dire 18 h 15.

M. le Président prend note de cette remarque et indique que deux délibérations ont été remises sur table, la délibération n° 028 relative au bilan des acquisitions et cessions de l'année 2017, et la délibération n° 054 relative à la Dotation de Soutien de l'Investissement Local pour 2018.

## **Finances – Personnel – Administration Générale**

### **Finances**

- **Délibération n° 014 : Comptes de gestion 2017 : Budget principal**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 015 : Comptes de gestion 2017 : Budget annexe Immobilier d'entreprises**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 016 : Comptes de gestion 2017 : Budget annexe Zones d'activités économiques**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 017 : Comptes de gestion 2017 : Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 018 : Comptes de gestion 2017 : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 019 : Comptes de gestion 2017 : Budget annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 020 : Comptes de gestion 2017 : Budget annexe Ordures Ménagères (REOM)**

**Adoption à l'unanimité.**

M. André LEMAITRE, avant de passer à la présentation des comptes administratifs, rappelle qu'une note explicative a été adressée aux élus communautaires pour détailler tous les comptes administratifs 2017 et les budgets primitifs 2018. Il précise que cette proposition de budget s'inscrit comme la traduction du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulée lors du dernier conseil communautaire. Il propose avant le débat, de procéder à la présentation d'un film retraçant une synthèse des comptes administratifs 2017 et de la proposition de budget 2018. Il précise enfin qu'à l'issue de la présentation des comptes administratifs et du débat sur ceux-ci, M. le Président quittera la séance avant que le conseil ne procède aux votes.

A l'issue de la projection du film, M. le Président propose de nommer M. Jean LOUËR, Président de séance pendant toute la durée d'examen des comptes administratifs. M. Jean LOUËR est nommé Président de séance.

M. Bernard GAUDIN souhaite formuler quelques remarques. Il indique tout d'abord qu'il juge extrêmement compliqué de traiter dans le temps imparti tous les documents transmis, toute cette masse d'informations et en particulier le détail des comptes administratifs. Il estime que les travaux de la commission Finances sont trop rapides, et que la lecture de l'ensemble du compte administratif qui y est exposé sous la forme d'une note de synthèse ne lui permet pas, en sortant de ladite commission, de se rappeler des différents éléments.

Il précise de plus que 2017 étant la première année du nouveau périmètre de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, il ne dispose pas de références par rapport à 2016 dans les grandes masses. Il regrette que cette première année de fonctionnement ne soit pas mise à profit pour appréhender le résultat 2017 et les engagements pris, par rapport à ce qu'ils étaient dans chacune des deux collectivités historiques en 2016.

Il annonce dans ces conditions qu'il s'abstiendra sur ces comptes administratifs.

M. André LEMAITRE trouve contradictoire le fait de solliciter d'une part plus de données notamment eu égard à 2016 et d'autre part d'indiquer que les éléments transmis sont déjà trop denses à tel point qu'ils ne permettent pas de les retenir.

M. Bernard GAUDIN souhaite poser quelques questions générales sur les chiffres présentés. Il évoque tout d'abord le tableau de synthèse qui se trouve dans les premières pages de la note du compte administratif du budget principal, où des éléments de comparaison avec la strate de la collectivité sont présentés. Il indique ne pas avoir eu le temps de regarder à quoi correspondaient ces strates mais il trouve que certains éléments sont très positifs comme par exemple le niveau d'endettement. Il s'interroge toutefois sur le niveau des dépenses réelles de fonctionnement affichées pour notre collectivité à 393 € par habitant et dans la moyenne de la strate à 272 €. Il remarque également que le produit des impôts directs représente 219 € pour Châteaubriant-Derval et 275 € pour la moyenne de la strate.

M. le Président explique à M. Bernard GAUDIN que si la dépense par habitant est plus élevée que la moyenne observée dans la même strate, cela est lié au nombre de compétences confiées à l'intercommunalité. Cette situation est d'ailleurs corroborée par un Coefficient d'Intégration Fiscale supérieur à la moyenne de la strate ce qui illustre le choix des élus, d'une intercommunalité forte.

M. Bernard GAUDIN souhaiterait justement savoir comment se situe la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval par rapport à des collectivités qui ont les mêmes compétences.

M. André LEMAITRE explique qu'au-delà du socle des compétences obligatoires, chaque intercommunalité définit son « bouquet » de compétences complémentaires ce qui rend l'exercice de comparaison fort hasardeux. Il indique cependant que lorsque le choix est fait, comme cela est le cas sur Châteaubriant-Derval, de confier de nombreuses compétences à l'intercommunalité, alors celle-ci a nécessairement un niveau de charges plus élevé.

M. Robert GASTINEAU souhaite formuler une petite remarque sur les subventions aux associations. Lors du Conseil Municipal de la Ville de Châteaubriant, il a relevé qu'il y avait deux associations qui avaient eu des subventions de la Ville et de la Communauté de Communes. Il s'interroge sur la pertinence de cela et constate cette même situation sur le budget 2018.

M. André LEMAITRE répond à M. Robert GASTINEAU qu'il doit faire une confusion avec les subventions versées en 2017 par la Communauté de Communes telles qu'elles figurent dans les documents du compte administratif, et non pas aux subventions 2018 car celles-ci ne sont pas encore définies pour la Communauté de Communes.

M. le Président précise que la Ville de Châteaubriant compte environ 200 associations subventionnées par le budget municipal, ce qui illustre l'investissement de la Municipalité aux côtés des associations. Il remercie M. Robert GASTINEAU d'avoir à juste titre remarqué deux cas spécifiques lors du vote des subventions 2018 de la Ville de Châteaubriant. L'une concerne l'Entente Athlétique Castelbriantaise qui est accompagnée par la Communauté de Communes au titre du développement du sport féminin ce qui est tout à fait compatible avec le soutien de la ville sur le fonctionnement global de l'association. L'autre situation concerne l'association des Amis du Musée de la Résistance, pour laquelle la situation sera régularisée dès l'an prochain car il ne peut y avoir effectivement une subvention des deux collectivités sur un même objet statutaire.

Il indique également à M. Bernard GAUDIN, qu'il sait que tous les Vice-Présidents et Présidents de Commission, depuis qu'il préside cette assemblée, ont tous en points communs, leur transparence, leur écoute et leur disponibilité vis-à-vis des membres de leur commission. Il encourage à ne pas hésiter à solliciter André LEMAITRE, en charge de la Commission Finances, pour demander plus d'éclaircissements ou d'informations, durant ou à l'issue des commissions.

Il note dans les remarques exprimées par M. Bernard GAUDIN que la Communauté de Communes a plus de dépenses de fonctionnement que les intercommunalités de la même strate de population, ce qui est tout à fait logique au regard de son choix de porter de nombreuses compétences. Mais il remarque aussi, comme l'a souligné M. Bernard GAUDIN, que ce choix s'accompagne d'un niveau d'imposition plus bas que ce qui est observé dans les intercommunalités de la même strate, ce qui est particulièrement intéressant. Il invite quant au détail des chiffres qui peuvent parfois être indigestes, à ne pas hésiter en commissions, à poser toutes les questions nécessaires. Il précise enfin que si l'exercice de comparaison avec 2016 n'était pas possible cette année en raison de la fusion, 2017 sera la nouvelle année de référence à partir de laquelle les comparaisons pourront être faites dès l'an prochain.

M. Bernard GAUDIN consent que cette comparaison sera plus aisée à dresser l'an prochain. Il souhaite préciser également qu'il n'incrimine pas les Présidents de commissions ni les Vice-Présidents du Conseil Communautaire, mais qu'il est très difficile de mémoriser tout ce qui est dit dans les commissions lorsqu'il s'agit de chiffres ou de masses aussi importantes.

M. le Président comprend cette difficulté et précise qu'elle pourra être levée en partie avec l'équipement de tous les délégués communautaires en tablettes numériques et la transmission de documents numérisés. Cela devrait permettre de gagner du temps dans la transmission des documents aux élus avant les Conseils Communautaires.

M. Jean LOUËR fait remarquer à M. Bernard GAUDIN, que ce qui est intéressant sur le compte administratif 2017, c'est que si le résultat est effectivement en retrait par rapport aux résultats cumulés des deux ex-communautés de communes en 2016, ce retrait qui était programmé correspond à l'incidence des espaces aquatiques. Il indique donc qu'à dépenses égales, le résultat est équivalent à celui de 2016. En ce qui concerne le cumulé de fonctionnement, il note que cela représente 8 millions à la fin de l'année 2017. En ce qui concerne l'investissement, en tenant compte des restes à réaliser, le besoin de financement était de 2 197 000 € à fin 2016, alors qu'il s'établit à 1 497 000 € à la fin 2017. Il stipule en synthèse que cela représente donc un résultat global financier de 6 611 000 € à fin 2016 et de 6 554 000 € à fin 2017. Pour aller plus loin dans le raisonnement, il précise que la dette correspond à peu près à la capacité financière puisqu'elle s'établit à 6 664 000 € pour 6 554 000 € de résultat financier global à la fin 2017.

Il indique dans ces conditions que la Communauté de Communes est conforme à son ordre de marche à la fin 2017 et que si cela n'était pas le cas, il le dirait de la même façon. Il insiste sur l'importance du résultat global et fait remarquer dans le budget 2018, que la provision sur l'investissement est de l'ordre de 2 400 000 € en prenant l'hypothèse que tous les investissements seront réalisés dès cette année. Il est donc prévisible que la Communauté de Communes disposera encore d'une capacité de financement non négligeable en fin d'année, ce qui lui permettra d'être en phase avec l'avenir et d'assumer ses projets.

M. Bernard GAUDIN partage le fait que la situation financière est bonne mais insiste sur l'incidence financière entre 2016 et 2017 du fonctionnement des espaces aquatiques de Châteaubriant et Derval, pour 1.5 millions d'euros. Il précise ne pas avoir d'inquiétudes sur les résultats financiers, au point qu'il s'interroge sur la pertinence de la position alarmiste prise lors du débat d'orientations budgétaires 2018, avec pour conséquence la réduction de la participation aux subventions des associations, l'augmentation du taux des taxes et la suspension de la dotation de Solidarité Communautaire. Il ne comprend pas ces décisions en considérant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'excellente capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes.

Mme Jeannette BOISSEAU répond à M. Bernard GAUDIN que s'il y a 1.5 millions d'euros de charges de fonctionnement pour les espaces aquatiques, il convient néanmoins d'en déduire d'une part le fermage qui est versé par le délégataire à Derval et d'autre part la réduction de l'attribution de Compensation Communautaire pour la Ville de Châteaubriant qui a transféré l'Espace Dauphins.

M. le Président quitte la séance pour que le Conseil puisse procéder aux votes des Comptes Administratifs de l'année 2017.

- **Délibération n° 021 : Comptes Administratifs 2017 : Budget principal**

**Adoption à la majorité.**  
**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 022 : Comptes Administratifs 2017 : Budget annexe Immobilier d'entreprises**

**Adoption à la majorité.**  
**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 023 : Comptes Administratifs 2017 : Budget annexe Zones d'activités économiques**

**Adoption à la majorité.**  
**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 024 : Comptes Administratifs 2017 : Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal**

**Adoption à la majorité.**  
**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 025 : Comptes Administratifs 2017 : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif**

**Adoption à la majorité.**  
**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 026 : Comptes Administratifs 2017 : Budget annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

**Adoption à la majorité.**  
**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 027 : Comptes Administratifs 2017 : Budget annexe Ordures Ménagères (REOM)**

**Adoption à la majorité.  
(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 028 : Bilan des acquisitions et des cessions Année 2017**

**Adoption à l'unanimité.**

M. le Président réintègre la séance à l'issue des votes des comptes administratifs.

- **Délibération n° 029 : Budgets primitifs 2018 : Budget principal**

M. le Président souhaite en préambule répondre à la dernière intervention de M. Bernard GAUDIN faite avant le vote des comptes administratifs. Il confirme que la situation financière de l'intercommunalité n'est pas mauvaise aujourd'hui, ce que d'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes avait mise en exergue dans son dernier rapport.

Il note simplement que la tendance est assez anxiogène dans toutes les collectivités comme l'illustre la conférence de presse commune organisée ces derniers jours entre François BAROUIN, Président de l'Association des Maires de France, Dominique BUSSEREAU, Président de l'Association des Départements de France et Hervé MORIN, Président de l'Association des Régions de France. Cette inquiétude naît d'une part de la démarche de recentralisation du pouvoir au détriment des collectivités locales et porte d'autre part sur la décision annoncée par le gouvernement de ponctionner 13 milliards d'économies supplémentaires d'ici 2022 sur les collectivités locales. M. le Président rappelle que 10 milliards d'économies ont déjà été réalisées sur les collectivités locales dans le quinquennat précédent, et que l'effort de 13 milliards d'économies supplémentaires s'accompagne en plus de nouveaux transferts de compétences comme la GEMAPI. Dans ce contexte, M. le Président souligne que si l'on peut être satisfait de la situation financière actuelle de la Communauté de Communes, il faut anticiper cette dégradation pour que la situation reste saine d'ici la fin du mandat et qu'elle permette de maintenir les capacités de fonctionnement des services intercommunaux et d'investissement au profit de tous les habitants, de toutes les communes.

A la demande de M. le Président, M. Olivier DUSAUTOIS précise que la décision de l'Etat se traduit par le gel de l'augmentation annuelle des budgets de fonctionnement des collectivités à 1.2 %, intégrant l'inflation. Ce seuil de 1.2 % nécessite en réalité la réalisation de véritables économies sur les budgets de fonctionnement si l'on considère dans le même temps les augmentations automatiques de charges de personnels, le coût des nouveaux transferts de compétences comme celui de la GEMAPI, l'inflation des dépenses communales et intercommunales qui se situe au-dessus de l'inflation constatée au niveau national comme l'illustre le « panier du Maire », ou encore les nouvelles obligations réglementaires notamment sur le contrôle de la qualité de l'air dans les établissements.

Cette contradiction entre le seuil de 1.2 % et le contexte dans lequel il s'applique, nécessite de fait la mise en œuvre de mesures pour maintenir la bonne santé financière de l'intercommunalité. Au-delà des charges de fonctionnement, les investissements sont également touchés par une baisse des subventions obtenues sur les projets des collectivités locales, ce qui induit un auto-financement plus important et impacte d'autant les budgets du bloc communal.



M. le Président explique que dans ce cadre la limitation à 1.2 % des dépenses de fonctionnement n'est pas tenable pour les collectivités locales, ce qui explique d'ailleurs cette conférence de presse organisée par les représentants des communes, des départements et des régions. Il rappelle que les charges de personnel, qui représentent une part importante des budgets des collectivités, augmentent inévitablement de 3 à 3.5% par an notamment avec l'avancement des carrières des agents. Il cite également pour autre exemple les dépenses de carburant sur un service comme celui de la collecte des ordures ménagères et l'impact de l'augmentation du prix au litre qui représente près de 40 000 € sur le budget du service.

Pour l'ensemble de ces raisons, la limitation à 1.2 % de l'augmentation des charges de fonctionnement n'est pas tenable et contraint donc la Communauté de Communes à prendre des mesures fortes, par anticipation.

M. Michel POUPART indique que si lors du Débat d'Orientations Budgétaires il avait exprimé son inquiétude sur la disparition de la dotation de solidarité communautaire, il se réjouit des engagements qui ont été pris sur l'élaboration d'un pacte financier et fiscal et sur la reprise de ses engagements dans le compte rendu du dernier conseil. Il souhaiterait savoir aujourd'hui à quelle échéance s'engagera ce travail sur l'élaboration du pacte financier et fiscal.

M. le Président indique que conformément à ce qu'il avait dit, le travail sera engagé d'ici la fin de l'année 2018.

M. Bernard GAUDIN précise que la limitation à 1.2 % des budgets de fonctionnement ne concerne pour l'instant que les 350 collectivités signataires de conventions avec l'Etat et non pas l'ensemble des collectivités.

M. le Président rappelle que même si l'obligation d'une contractualisation ne concerne que certaines collectivités, le seuil des 1.2% fixé dans la loi de finances s'applique à toutes les collectivités sur lesquelles repose l'effort de 13 milliards d'économies supplémentaires attendues par l'Etat.

M. Jean LOUËR réagit en précisant qu'il ne comprend pas cette exigence d'économies sur les charges de fonctionnement des communes ou intercommunalités et en particulier celles qui ne s'endettent pas et qui ne font pas d'emprunt. Cet effort sur les charges de fonctionnement dans ces collectivités ne contribuera en rien au désendettement public.

M. Bernard GAUDIN trouve que les mesures prises concernent des petits montants. Il cite les 200 000 € de la Dotation de Solidarité Communautaire ou encore la réduction de 3 % de l'enveloppe des subventions aux associations. Il estime que ce ne sont pas des sommes extraordinaires et que ces décisions ont un caractère symbolique, qu'elles envoient des signaux très négatifs aux communes qui peinent à boucler leurs budgets. Il rappelle que les communes ont besoin de capacité d'autofinancement pour pouvoir investir et que la suppression de la DSC les pénalise en ce sens. Il indique également que supprimer 200 000 € dans l'enveloppe dédiée aux associations, c'est de la vitalité en moins pour le territoire. Il ne comprend pas dans ces conditions les mesures prises sur ces deux points.

M. André LEMAITRE précise à M. Bernard GAUDIN que la baisse de 3% de l'enveloppe dédiée aux subventions des associations représente 30 000 € d'économies et non 200 000 € comme il vient de l'indiquer. Cette somme toute relative ne lui semble pas de nature à remettre en cause toute la vitalité des associations du territoire. Il demande par ailleurs de rester responsable et prudent dans cette analyse budgétaire car la Communauté de Communes a besoin de continuer à dégager chaque année une épargne brute suffisante pour faire face d'une part au remboursement de ses emprunts, au maintien en état de ses équipements mais aussi pour poursuivre ses projets d'investissements.

La baisse des dotations subie doit bien être compensée, au risque sinon de détériorer à terme le budget de fonctionnement et donc la capacité à agir. C'est ce sens des responsabilités qui conduit aujourd'hui à la présentation de ce budget, pour maintenir dans l'avenir la capacité à agir de la Communauté de Communes.

M. le Président précise à M. Bernard GAUDIN que l'effort sur la Dotation de Solidarité Communautaire est solidaire et s'applique à toutes les communes, y compris celle de Châteaubriant pour laquelle cela représente une perte de 41 000 €.

**Adoption à la majorité.**

**(2 abstentions M. Bernard GAUDIN et M. Sébastien CROSSOUARD)**

- **Délibération n° 030 : Budgets primitifs 2018 : Budget annexe Immobilier d'entreprises**

**Adoption à la majorité.**

**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 031 : Budgets primitifs 2018 : Budget annexe Zones d'activités économiques**

**Adoption à la majorité.**

**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 032 : Budgets primitifs 2018 : Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal**

**Adoption à la majorité.**

**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 033: Budgets primitifs 2018: Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif**

M. Michel POUPART informe de la réception récente d'un courrier de l'Agence de l'Eau indiquant que 54 dossiers de demande d'aide à la réhabilitation des assainissements individuels sont en cours d'instruction, ce qui ne garantit pas pour autant qu'ils seront subventionnés.

**Adoption à la majorité.**

**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 034 : Budgets primitifs 2018 : Budget annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

**Adoption à la majorité.**  
**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 035 : Budgets primitifs 2018 : Budget annexe Ordures Ménagères (REOM)**

**Adoption à la majorité.**  
**(1 abstention M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n°036 : Vote des Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n°037 : Fiscalité intercommunale : vote des taux de CFE, TH, TF et TFNB**

**Adoption à la majorité.**  
**(1 contre M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n°038 : Attribution de fonds de concours à la commune de Mouais**

M. Yvan MENAGER remercie les élus communautaires au nom de la Commune de Mouais.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n°039 : Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Châteaubriant-Nozay-Derval : participation pour les frais de transports scolaires pour l'année 2018/2019**

M. Bernard GAUDIN demande si c'est le processus de lissage qui démarrera en 2019 ou s'il y aura une harmonisation complète et immédiate dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M. Alain GUILLOIS répond que c'est le processus qui démarrera en 2019.

M. Bernard GAUDIN demande sur quelle durée est envisagé ce lissage.

M. Alain GUILLOIS indique que le travail est en cours avec l'étude de plusieurs scénarios de 5, 8 et 10 ans.

M. Olivier DUSAUTOIS précise que les membres de la commission « transports collectifs et mobilités » ont souhaité travailler dans un premier temps sur des simulations à 5, 8 et 10 ans, et sur la fixation d'un tarif moyen cible établi sur une moyenne harmonique sur laquelle est appliquée une inflation théorique de 1.5% par an.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n°040 : Tarifs : séjours été 2018 - Conservatoire intercommunal - Espace Boutique de l'Office de Tourisme intercommunal**

M. Bernard GAUDIN exprime à nouveau le souhait que les tarifications fassent l'objet d'une révision des tranches de quotients familiaux ou d'une évolution vers le taux d'effort qu'il préconise.

Il fait remarquer que les tarifs des stages proposés aux jeunes sont établis sur un rapport de 1 à 1.6, ce qu'il juge très éloigné de l'échelle des revenus. Il remarque également que ce rapport va de 1 à 2 en ce qui concerne les tarifs de l'école de musique en fonction de la tranche A à la tranche F. Il estime qu'un véritable travail doit être engagé pour différencier les tarifs en fonction des revenus et faire en sorte qu'ils soient plus équitables.

Mme Catherine CIRON indique qu'une réflexion est en cours sur les grilles de tarifs mais qu'elle n'ira pas nécessairement dans le sens voulu par M. Bernard GAUDIN.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n°041 : Conventions de remboursement de prestations de services**

**Adoption à l'unanimité.**

### **Administration Générale**

- **Délibération n°042 : Convention de déversement des eaux usées du Parc d'Activités Economiques des Estuaires dans le réseau d'assainissement de la Commune de Derval**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n°043 : Contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique**

M. Robert GASTINEAU indique que les saisies dans un système d'information sont assez compliquées et qu'il trouve dans ces conditions que le contrat proposé est très pénalisant pour les petites communes qui ont peu d'agents, même si elles ont moins de volume à traiter.

Il trouverait intéressant de mutualiser les saisies et d'autres prestations sans que cela ne prenne sur le temps forfaitaire dédié à chaque commune.

M. André LEMAITRE répond que beaucoup de communes fonctionnent déjà ainsi sans difficultés.

M. Olivier DUSAUTOIS rappelle que le nouveau dispositif a pour principal objectif de proposer aux communes un progiciel offrant une base de données tenue à jour, grâce à l'intervention d'une équipe de géomaticiens. Le coût du dispositif sera assumé par la Communauté de Communes dans un principe de solidarité vis-à-vis des communes utilisatrices. Les données transmises par les communes, lorsque des travaux sont réalisés par exemple, pourront ensuite être actualisées dans la base de données.

Les communes pourront consulter et exploiter cette base de données à tout moment, en autonomie, sans que cela ne représente le moindre coût pour elles.

Le forfait complémentaire sera ponctionné soit lorsque seront sollicitées des exportations spécifiques nécessitant l'intervention de géomaticiens soit lors de l'intégration de mises à jour par exemple à l'occasion de l'enregistrement d'un nouveau PLU.

Lorsque cela concernera les plus petites communes, il pourra être utilisé une partie du forfait dédié à la Communauté de Communes, par solidarité et dans un esprit de mutualisation qui prévaut déjà sur de nombreuses questions.

Pour appréhender ce nouvel outil, une réunion avec tous les secrétaires de mairie sera organisée prochainement avec un temps spécifique pour les communes de l'ex secteur de Derval qui n'utilisaient pas jusqu'alors le même logiciel.

M. Bernard GAUDIN demande confirmation sur le fait que ce sera bien SMA Netagis qui assurera le travail de mise à jour des données.

M. Olivier DUSAUTOIS confirme que ce rôle rentre bien dans les prérogatives des géomaticiens de la société SMA NETAGIS.

M. Serge HEAS indique en avoir parlé avec ses agents municipaux qui attendent cette proposition de service avec impatience. Il trouve que l'organisation prochaine d'une réunion avec les agents des communes est une bonne chose.

#### **Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n°044 : Convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour la mise en place de permanences sur le territoire**

#### **Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n°045 : Inscription de sentiers de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

M. Bernard DOUAUD indique qu'un travail est engagé sur tous les sentiers qui ne sont pas encore inscrits afin d'étudier les solutions techniques qui peuvent être mises en œuvre.

M. Bernard GAUDIN demande qui traite les dossiers actuellement en attente d'une inscription au PDIPR.

M. Bernard DOUAUD indique que l'étude des conditions à réunir sur chaque sentier pour son éligibilité sont traitées à l'échelle intercommunale puis soumis à la décision du Conseil Départemental.

#### **Adoption à l'unanimité.**

## Economie Emploi et Formation

- **Délibération n°046 : Dispositif Pays de Loire Commerce Artisanat - contribution au titre de la loi NOTRe**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°047 : Cession d'une parcelle sur le Parc d'Activités des Estuaires à Derval à la société « Les Celliers de Grand Lieu »**

M. Alain DUVAL précise que ce projet va créer 2.5 emplois.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n°048 : Acquisition de parcelle sur le parc d'activités du Bignon à Erbray**

Adoption à l'unanimité.

## Sports et Loisirs

- **Délibération n°049 : Tarifs et fonctionnement de l'espace aquatique AquaChoisel**

M. Robert GASTINEAU demande combien de personnes suivant les activités Aqua sont concernées par l'étalement du règlement en trois fois.

M. Olivier DUSAUTOIS précise que sur les données de l'exercice en cours, 135 personnes seraient potentiellement concernées.

M. Bernard GAUDIN souhaite avoir quelques précisions sur des questions de fréquentation. Il note que dans le corps de la délibération, il est annoncé qu'il y a eu 66 928 entrées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre or, il lui semble que les premiers résultats de fréquentation sur la période de juillet 2016 à juillet 2017 étaient plutôt sur un rythme de 77 000 entrées. Il souhaite connaître les raisons de cet écart et savoir si cela est lié à la météo ou encore aux modifications apportées en diminuant les créneaux d'accès individuels pour augmenter les créneaux d'accès collectifs.

Mme Jeannette BOISSEAU explique que la météo durant la période estivale a été très défavorable en 2017 or, c'est la période où l'on enregistre habituellement les plus importantes fréquentations. Cela a eu des incidences de l'ordre de 30 à 50% sur la fréquentation journalière observée.

M. Bernard GAUDIN demande quelle est la fréquentation de l'Espace Dauphins aujourd'hui, par rapport à l'AquaChoisel.

Mme Jeannette BOISSEAU répond que l'Espace Dauphins accueille 52 % des fréquentations des scolaires contre 48% à l'AquaChoisel, mais également de nombreux cours collectifs. Cela permet durant ces temps d'ouvrir en simultanément AquaChoisel au grand public. Elle indique que la complémentarité entre les deux équipements est un véritable atout, indispensable notamment pour répondre aux attentes de tous les scolaires.

M. le Président insiste sur l'impact de la météo sur les fréquentations d'AquaChoisel en faisant remarquer que cela représente une baisse de 40 % sur le seul mois d'août 2017 par rapport à 2016.

**Adoption à l'unanimité.**

## Gestion des déchets

- **Délibération n°050 : Redevance spéciale : fixation du tarif pour l'année 2018**

M. Rudy BOISSEAU rappelle que les administrations concernées par la redevance spéciale sont le Pôle Santé, les Collèges et Lycées, la Maison Familiale et Rurale, le Centre des impôts, la Poste, les bâtiments du Conseil Départemental et l'ESAT. Cela représente une recette annuelle de 80 000 € dont 65 000 € uniquement pour le Pôle Santé.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n°051 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés sur le Secteur de Derval – Année 2017**

M. Rudy BOISSEAU rappelle que la collecte des déchets sur les communes de l'ex-secteur de Derval est confiée à VEOLIA.

Sur 2017, il constate une légère évolution des tonnages par rapport à 2016 pour un coût de traitement sensiblement égal à 2016. Il lui semble important de mettre en exergue deux éléments sur 2017 : la réhabilitation de la déchèterie sur Lusanger d'une part et l'incendie du centre de tri « arc en ciel » à Couëron en octobre 2017. Il précise que ce dernier événement a quelque peu faussé les apports de fin d'année et que les tonnages et les proportions de chaque matière sont en conséquence à interpréter prudemment.

En déchèterie, il souligne que les tonnages passent de 1 945 tonnes à 2 417 tonnes avec une croissance importante pour les déchets verts. Il tient enfin à souligner la coopération efficace entre les actions qui sont menées sur le secteur de Derval par la référente Lisbeth, et les ambassadeurs de l'ex-Castelbriantais, Delphine et Stéphane.

Sur Derval, il cite pour exemple la qualité du réseau des guides composteurs animé par Lisbeth ou encore le travail conduit contre le gaspillage alimentaire dans les cantines par Delphine et Stéphane.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n°052 : Signature du Contrat Action Performance avec la société CITEO – Barème F**

Adoption à l'unanimité.

## Transports collectifs et mobilités

- **Délibération n°053 : Elaboration d'un Plan Global de Déplacement et expérimentation de nouvelles solutions de mobilité bas carbone**

M. Robert GASTINEAU demande s'il y aura aussi des vélos à Châteaubriant.

M. Alain GUILLOIS le confirme.

M. Robert GASTINEAU demande qui s'occupera de la maintenance

M. le Président indique qu'en sa qualité de propriétaire de ces vélos, c'est la Communauté de Communes qui en aura la charge.

M. Patrick GALIVEL demande si le coût de fonctionnement des bus électriques a été évalué.

M. Olivier DUSAUTOIS indique ce coût est celui stipulé dans le plan de financement de la délibération. Il précise qu'il s'agit là uniquement de coûts de fonctionnement puisque la Communauté de Communes ne procède pas elle-même à l'acquisition des véhicules.

M. Patrick GALIVEL estime que ce coût de 173 000 € par an est important.

M. Olivier DUSAUTOIS précise que des subventions pourront être sollicitées pour minorer ce reste à charge notamment dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, auquel la Ville de Châteaubriant a été sélectionnée.

M. Michel POUPART reconnaît que c'est un coût important mais il juge nécessaire que ce service évolue et qu'il permette de desservir efficacement le centre-ville et les services. Il souhaite également insister sur le fait que ces dispositifs, y compris ceux en faveur du vélo électrique, sont la traduction concrète des actions adoptées lors du PCAET et du SCOT.

M. Patrick GALIVEL trouve néanmoins que le coût est important.

M. Bernard GAUDIN indique que la participation de la Communauté de Communes était jusqu'à présent sur le service du Castelbus de 20 ou 25 000 €. Il constate l'importante augmentation de participation que génère l'évolution de ce service. Pour autant, il constate que le fonctionnement actuel du Castelbus concentre beaucoup de défauts, et notamment la longueur des trajets pour une très faible fréquentation. Il estime qu'il y a beaucoup d'enjeux auxquels il faudra répondre autour de ce nouveau service et ce, d'autant plus que les dépenses de fonctionnement sont importantes.



Il juge néanmoins que cette délibération est un peu « foire à tout ». Il aurait souhaité que l'on désynchronise l'ensemble. Il indique être complètement d'accord sur l'engagement du Plan Global de Déplacement qui est la suite du PCAET. Il estime qu'il est temps d'avancer sur ce sujet mais trouve néanmoins que les décisions qui suivent sont un peu précipitées.

Il partage l'intérêt de modifier le transport en commun, de le faciliter, de le favoriser. Il partage également la nécessité de développer la pratique du vélo et de la favoriser. Il pense néanmoins que l'élaboration du PGD aurait du être engagée dans un premier temps avant de lancer les premières actions. Il n'est pas certain de la méthode employée.

Il prend en référence, par rapport au vélo, la Commune de Saint-Méan le Grand qui a fait l'acquisition d'un parc de vélos mis en location après une réflexion conduite sur 2 ans à partir d'un PGD. Il estime qu'il faut prendre un peu de temps pour bien faire les choses.

Même s'il est d'accord sur chacune des actions, il regrette qu'elles ne soient pas un peu mieux synchronisées.

M. le Président intervient sur le sujet du Castelbus en insistant sur la nécessité de desservir rapidement, par un transport en commun, des services comme le Pôle Santé de Châteaubriant qui rejailit sur près de 80 000 habitants. Il insiste sur l'importance en ce sens de raccorder le Castelbus à la gare. Il rappelle l'ambition affichée dans le SCOT comme dans le PCAET, d'être un territoire tourné vers l'avenir, au sein duquel la mobilité ne soit pas un obstacle, ni au développement économique, ni à l'accueil des habitants. Il estime que toutes les communes de la Communauté de Communes devront être à terme desservies par un service de transport collectif pour que cette offre à la population, ce droit à la mobilité, ne soit pas le monopole des métropoles et des aires urbaines.

M. Patrick GALIVEL partage cette ambition mais indique ne pas disposer d'assez d'éléments pour voter une telle augmentation du coût du service du Castelbus, notamment en n'ayant pas connaissance des recettes de fonctionnement attendues.

M. Olivier DUSAUTOIS précise que le coût affiché est indiqué net des recettes de fonctionnement qui ne seront pas perçues par la Communauté de Communes mais par le prestataire.

M. Michel POUPART s'interroge sur l'opportunité de compléter l'offre de vélos électriques par des vélos classiques.

M. Bernard GAUDIN indique qu'au conseil municipal de la Ville de Châteaubriant, une aide individuelle à l'achat de vélo à assistance électrique a été votée. Il souhaiterait que cette aide puisse être élargie à l'ensemble de la Communauté de Communes.

**Adoption à la majorité.  
(1 abstention M. Patrick GALIVEL)**

## **Finances**

- **Délibération n°054 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Année 2018**

**Adoption à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il remercie tous les membres de l'assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Président,



Alain HUNAU